

PIERRE
AVOCAT
DOSSIER N° 216/-
PRIERE DE RAPPELER LE N°
DU DOSSIER DANS LA REponse

Monsieur l'Huissier de et à
R U H E N G E R I

Monsieur l'Huissier,

- Affaire NASSER'S c/ DABBAR GAGUBHAI -

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, l'expédition du jugement rendu dans l'affaire sous rubrique, pour exécution, avec un exploit de signification-commandement en double.

Si, 24 heures après la signification, le débiteur ne s'exécutait pas, veuillez pratiquer saisie sur ses biens à concurrence des sommes reprises au commandement et de dresser un P.V. de saisie que vous enverrez au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Stanleyville en même temps que toute la procédure.

En cas de paiement volontaire, je vous prie de me faire parvenir le montant des condamnations en un mandat postal émis à mon ordre.

Je joins une somme de Frs. 35.-- pour le coût des actes que vous devez à faire (signification Frs. 15 et P.V. de saisie éventuel Frs. 20.--).

Agréez, Monsieur l'Huissier, l'expression de mes sentiments distingués.

annexes: Exp. jugt RC3203
Exploit de signification en double
Frs. 35.-- en billets de Banque.-

P.P.
[Signature]

